


• **PHILIPPE DORTHE**  
Conseiller Général du 1<sup>er</sup> canton de Bordeaux  
Président du comité départemental du tourisme  
*Conseiller Régional d'Aquitaine*

**Monsieur Francis IDRAC**  
Préfet de la Région Aquitaine  
Préfet de la Gironde  
Hôtel Préfectoral  
Esplanade Charles de Gaulle  
33077 BORDEAUX CEDEX

 : PH.D/ANF/01-2007/02  
Objet : crise du logement

Bordeaux, le 5 janvier 2007

Monsieur le Préfet,

Le Président de la République demande au Parlement de voter une nouvelle loi, alors qu'il existe dans notre République des outils législatifs prévus pour gérer les problèmes de logement dans notre pays, à savoir la loi du 11 octobre 1945 pour le l'hébergement d'urgence et la loi SRU pour le logement durable à loyers accessibles par tous et qui impose aux communes de posséder sur leur territoire au moins 20% de ce type de logement.

En ce qui concerne les hébergements d'urgence, j'ai proposé au Maire de Bordeaux de recenser les locaux vacants sur le territoire de la commune afin qu'il puisse vous demander d'appliquer votre droit de réquisition. Dans ce cadre, je lui ai suggéré de vous demander la réquisition provisoire immédiate, partielle ou totale, de l'ancien Hôtel de Police rue Castéja.

En ce qui concerne la loi SRU, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire remonter au gouvernement une proposition de modification des articles concernant les pénalités devant être appliquées aux communes hors la loi. En effet, ces pénalités n'ont quasiment aucun effet sur les municipalités pour inciter celles-ci à rentrer dans le cadre de la loi. Il me paraît donc important de prévoir des articles de sanction beaucoup plus sévères, à savoir dessaisir les Maires du dossier du logement dans leur commune afin que ce soit les Préfets qui en assurent l'application. Autre solution, suspendre toutes les aides de l'Etat à ces communes jusqu'à la mise en œuvre du programme devant amener les communes à remplir leurs obligations.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à mes propositions,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma très haute considération.

  
**Philippe DORTHE**